https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article128

LES ÉTAPES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

- Voie PROFESSIONNELLE - La voie professionnelle : FORMATION CONTINUE - VAE : on vous explique tout -

Date de mise en ligne : dimanche 12 avril 2020

Copyright © CIO Lyon Est - Tous droits réservés

Cerner votre PROJET PROFESSIONNEL

Avant de se lancer dans une VAE, il s’agit de respecter

- **LES ÉTAPES DE LA VAE** (voir tableau de bord en PJ https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg

Pour cela, vous pouvez bénéficier de conseils auprès

- d'un point relais VAE
- >http://www.vae.gouv.fr/?page=carte-prc] présent dans diverses structures (Pôle emploi, mission locale, CIO, etc.).

Ces points d'information vous informeront sur les diplômes possibles selon votre parcours et votre expérience, sur les organismes certificateurs en fonction du diplôme visé et les possibilités de financement.